

AUDIT ALÉATOIRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : LE RAPPORT OFFICIELLEMENT DÉPOSÉ

Beauharnois, le 10 janvier 2025 – La Commission municipale du Québec annonçait en septembre 2023 qu'elle réaliserait dans les mois suivants un audit de performance sur l'approvisionnement en eau potable. Trois municipalités devaient être auditées, soit Beauharnois et les villes de Mont-Laurier et de Sainte-Adèle (Laurentides). Beauharnois annonçait d'ailleurs à l'époque, via un communiqué de presse, son enthousiasme face à cet audit. C'est lors de la séance du conseil du mardi 10 décembre 2024 que le rapport du dit audit a été officiellement déposé.

Les principaux constats de la vice-présidence à la vérification, pour les trois villes auditées, sont que des pratiques sont mises en place permettant d'offrir une eau potable de qualité à leurs citoyennes et citoyens mais qu'en fonction de leur propre réalité, les villes font face à différents défis pour améliorer leurs pratiques quant à l'efficacité de la gestion du service d'eau potable, son financement et la mise en place de mesures efficaces pour en réduire les pertes et la consommation.

« Nous connaissons déjà les enjeux auxquels fait face la Ville. Le conseil a d'ailleurs adopté dans les dernières années des Programmes triennaux d'immobilisations (PTI) dévoilant des millions en investissements dans les infrastructures du territoire. Les résultats de cet audit concordent avec les mesures que nous sommes déjà en train de mettre en place et qui seront déployées dans les prochains mois et années. », mentionne Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

La Ville est confiante du retour de la CMQ pour un suivi de l'audit, étant certaine que les travaux amorcés et à venir auront porté fruit et que les résultats de la recherche prouveront une gestion de l'approvisionnement en eau nettement améliorée.

Fait à rappeler que **les municipalités visées par l'audit étaient choisies de manière aléatoire**. Cet audit visait à s'assurer que les municipalités auditées planifient et gèrent de manière efficace l'approvisionnement en eau potable et qu'elles mettent en place des mesures efficaces pour l'économiser. Le résultat de cet audit est par la suite partagé aux autres municipalités, permettant d'avoir des faits concrets sur lesquels prendre exemple et/ou obtenir des commentaires pour améliorer les pratiques mises en place.

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU : LE DÉFI DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS

Fournir de l'eau potable nécessite notamment la construction et l'entretien d'infrastructures substantielles. Pour les municipalités, l'approvisionnement durable en eau nécessite de connaître la capacité et la vulnérabilité de sa source pour en protéger la pérennité. Maintenir la qualité et la quantité d'eau pour les usagers demande aussi une expertise particulière et entraîne des coûts de fonctionnement significatifs. Les coûts et la qualité du service sont influencés par les quantités d'eau consommées par les différents utilisateurs, d'où l'importance d'en assurer la supervision et l'encadrement.

Pour en savoir plus sur les différents changements à venir sur la réglementation de l'utilisation d'eau potable sur le territoire ou les prochains projets majeurs à venir sur le territoire à ce sujet, les citoyens sont invités à suivre la page Facebook de la Ville ou la page concernant la gestion de l'eau sur le site Internet, disponible au www.ville.beauharnois.qc.ca/gestion-de-l'eau.

Il est aussi fortement conseillé de suivre tous les trucs et astuces et participer activement à la protection de cette ressource naturelle qu'est l'eau, en contribuant chacun à notre manière à en limiter son utilisation, pour le bien de tous! Différentes campagnes sont et seront aussi déployées prochainement pour mettre en évidence ces trucs simples.

----- 30 -----

Source :
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 228
communications@ville.beauharnois.qc.ca